

AFFAIRE N° 29/2° - Groupe scolaire du Chaudron 58 classes (matériel de cuisine) - approbation de l'avenant n° 1 au marché approuvé le 23 JUIN 1970 à passer avec la Maison GELEC pour des modifications à apporter au marché initial.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir approuver l'avenant n° 1, au marché approuvé le 23 Juin 1970, passé avec la MAISON GELEC, pour la pose et la fourniture du matériel de cuisine au Groupe Scolaire du Chaudron S.I.D.R. 58 classes.

Cet avenant permettra de modifier certaines clauses du marché, à savoir les articles relatifs à la réception provisoire du matériel et à l'ordre de service de commencer les travaux.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
H. J. de la Roche
bon à l'effet
de l'Administration Générale
signé: H. Tessier
bon copie certifiée conforme
le Directeur des Affaires Financières
Ch. Papeau